



Notes de la séance de la Commission d'établissement de la Sallaz

04.02.2019 – 19h30

Collège de La Sallaz

- Parents :** Caroline Clément, Kelly Lévy, Marion Poulard Wipff, Christel Zingg
Parents Invités : Patrick Jayet, Laure Panchaud
- Professionnels :** Dorina Binaghi, Véronique Branschi, Julien Chapuis, Karine Terrier, Michel Rosselet,
- Organisations :** Lionel Maeder
- Autorités politiques :** Nicola Di Giulio
- Excusés/absents :** Stéphanie Bobin-Coudray, Vincent Canu, Sylvie Girardet, Stéphanie Laurent, Sylvie Martinez, Ivana Novara

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
 - Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du PV du 4 février 2019
3. Canard scolaire n°4
4. Sécurité routière
5. Groupe de travail « communication et collaboration parents-enseignants »
6. Conseil des élèves
7. Divers et propositions individuelles
8. Date(s) et lieu de la (des) prochaine(s) séance(s)

1. Ouverture de la séance

- Prise du PV par Mme Véronique Branschi
- Ordre du jour de la séance adopté.

2. Adoption du PV du 26 novembre 2018

Mme Levy demande de préciser le point 3 du PV du 26.11 concernant Vers-chez-les-Blanc et le bus scolaire. Il est dit dans le PV que certains chauffeurs oublient de prendre les enfants, en réalité, ils n'oublient pas de prendre les enfants, mais de faire le détour pour prendre les enfants.

Mme Terrier souhaite préciser au point 4 du PV qu'il n'y a pas 6 articles prévus pour Boissonnet mais seulement un, voire deux qui ont été annoncés officiellement à M. Vaucher.

Mme Lévy et Mme Zingg précisent également, en lien avec le point 8 du PV du 26.11, qu'elles sont supposées prendre part au groupe de travail concernant le projet de garde de la municipalité concernant le parascolaire pour les 7-8P mais qu'elles n'ont pas encore été contactées.



3. Canard scolaire n°4

Pour l'instant, plusieurs articles sont proposés par les classes de la Sallaz, entre 1 et 2 pour le collège de Boissonnet et 0 par le collège de Vers-chez-les-Blanc.

Afin de compléter le journal, il serait possible de faire une interview des deux concierges qui vont prendre leur retraite à la fin de l'année, M. Clerc à la Sallaz et Mme Navioz à Vers-chez-les-Blanc. M. Chapuis va lancer l'idée à la Sallaz et Mme Epars fera de même à Vers-chez-les-Blanc.

La question du contenu de l'éditorial reste posée.

Pour rappel :

- Délai pour rendre les articles : 9 avril 2019
- Relecture par Mme Lévy et Mme Bobin-Coudray à faire pour le 29 avril 2019
- Publication : fin mai-début juin.

4. Sécurité routière

Suite à la rencontre qui a eu lieu le 24 novembre 2018 avec M. Baatard (spécialiste sécurité et sûreté d'exploitation des transports lausannois), les conducteurs ont reçu un rappel afin que les vitesses soient bien respectées à l'approche de l'école de Vers-chez-les-Blanc. De même, il leur a été répété de ne pas oublier le détour pour la course scolaire. M. Baatard tient à préciser que les bus n'ont jamais reçu de PV pour vitesse excessive.

Concernant la Place de la Sallaz, les conducteurs ont été reformés au vu de la complexité des lieux. Toutefois, contrairement à ce qui avait été évoqué lors de la séance du 26 novembre, la ligne 6 continuera de passer par la Place de la Sallaz. La Ville ne souhaite pas modifier fondamentalement la place actuelle.

Il semble que, depuis la dernière séance, il y ait un mieux concernant la vitesse des bus à Vers-chez-les-Blanc.

Concernant la sécurité et le stationnement des véhicules qui déposent les enfants près des collèges :

- Boissonnet : le panneau indiquant le lieu de dépose des enfants est effectivement peu visible
- Vers-chez-les-Blanc : certaines places réservées à la dépose des enfants sont utilisées pour ainsi dire comme place de stationnement. Mme Panchaud a constitué un document avec des photos qui montrent les différents problèmes. Elle propose de l'ajouter au PV
- La Sallaz : le manque de trottoir à la proximité de l'école de la Sallaz pose problème. La zone trottoir est « mangée » par le muret. A l'avenue de Beaumont, à la sortie de la crèche, il y a un problème de visibilité. La Place de la Sallaz reste dangereuse à traverser.

Les choses avancent, mais lentement. Plusieurs pistes sont proposées pour faire progresser le dossier. M. di Giulio propose d'entrer en contact avec la Société de développement Lausanne-Jorat au sujet de la problématique de la sécurité à Vers-chez-les-Blanc. Il dit également que la pétition peut être un bon levier pour faire bouger les choses.

Mme Poulard Wipff propose d'activer ses contacts et de voir si cela porte ses fruits. Si ce n'est pas le cas, il faudra alors se décider à faire des pétitions.

5. Groupe de travail (GT) « Communication et collaboration parents-enseignants »

Le flyer réalisé par le groupe de travail « Communication et collaboration parents-enseignants » sera présenté à la Conférence des maîtres le lundi 18 février 2019. L'idée est de souligner l'importance de la communication parents-enseignants en toute circonstance et pas uniquement pour relever les difficultés. Les parents apprécient d'avoir une information régulière qui relève



les points positifs également. Sur le flyer, les propositions peuvent être complétées et doivent être comprises comme des suggestions d'outils pour les uns et les autres et en aucun cas comme une obligation d'utilisation de l'ensemble des moyens proposés.

Il semble utile que le flyer soit mis à disposition des parents, un format A5, éventuellement recto-verso, serait adéquat. Le support d'impression pourrait être légèrement cartonné. Après une discussion nourrie, Mme Zingg propose de demander à ses collègues spécialistes de la communication de voir si un projet serait imaginable en A5.

Il semble judicieux de proposer ce flyer aux parents, mais à quel moment ? Cela pose également la question de la présentation de la COMET, beaucoup de parents ne sont pas très au clair sur ce que c'est.

Après discussion, les participants concluent que le mieux est de distinguer la présentation de la COMET et le flyer « communication et collaboration parents-enseignants ».

Le document existant sur la présentation de la COMET est obsolète, il doit être remis à jour. Le directeur pense qu'il est possible de trouver le budget pour le faire. Une fois ces deux documents finalisés, il serait souhaitable de les mettre sur le site de notre établissement et/ou sur la page réservée à la COMET. D'autre part, le document qui présente la COMET pourrait être distribué en début d'année lors des réunions de parents et le flyer « Communication et collaboration parents-enseignants » lors d'entretiens de parents.

6. Conseil des élèves

Un représentant de la COMET a assisté ou assistera au Conseil des élèves de chacun des bâtiments.

Vers-chez-les-Blanc : le 7 mars, Mme Lévy

Boissonnet : le 22 mars, Mme Clément

La Sallaz : Mme Poulard Wipff a assisté au Conseil des délégués de la Sallaz. Elle a trouvé intéressant, mais constate que certains sujets ne peuvent pas entrer dans le domaine de compétence de la COMET. D'autres, comme des propositions d'expositions, semblent plus propices à être soutenus. M. Chapuis relève qu'il est néanmoins judicieux que les délégués connaissent l'existence de la COMET et puissent y faire appel.

Les participants relèvent qu'il serait également utile qu'un des membres de la COMET vienne présenter et représenter le groupe auprès des enseignants lors d'une séance de bâtiment. Les enseignants ne sont eux-mêmes pas toujours au clair sur ce qui y est fait. Cela permettrait par exemple de recenser les différents projets qui ont été élaborés durant cette année scolaire.

7. Divers et propositions individuelles

- M. di Giulio souhaite aborder le sujet de la salle de gym de Vers-chez-les-Blanc. M. Payot a visité la salle et s'est engagé en son temps à changer les stores et les rideaux. Plus récemment, Mme de Kerchove s'est engagée à rafraîchir la peinture. Il nous informe qu'une demande a été déposée pour que la municipalité étudie la faisabilité d'une nouvelle salle de gym.
M. Rosselet précise qu'à l'origine, lorsque le projet pour le nouveau bâtiment scolaire de Vers-chez-les-Blanc a été mis sur pied, un plan pour une nouvelle salle de gym était également à l'étude. Finalement, il s'est avéré que cela coûtait trop cher et la salle de gym n'a pas été réalisée. M. di Giulio explique que c'est dans le but de relancer l'idée qu'un postulat a été déposé à ce sujet.
- Toujours au sujet de la gym et en réponse à une demande de Mme Panchaud, M. Rosselet explique qu'à Lausanne pratiquement aucune classe ne bénéficie des 3 périodes de gym à l'horaire. En effet, les salles sont trop peu nombreuses pour que l'ensemble des classes puissent bénéficier des 3 périodes en salle inscrites à l'horaire.
- Marion Poulard Wipff nous informe qu'un appel au projet citoyen a été lancé par la Municipalité de Lausanne. Si quelqu'un a une idée pour améliorer la vie de son quartier,



il peut la proposer jusqu'au 30 avril 2019. M. Maeder relève qu'il n'est pas facile de mobiliser les gens sur de tels projets. Quand ils le font, cela leur demande un gros investissement. Au final, les commissions d'attribution ne valident pas toujours les projets proposés et les personnes qui se sont investies sont alors très déçues. Cela peut provoquer une démobilisation totale. Il s'agit donc d'être prudent avec ce genre de projets.

- Suite au futur démantèlement de l'observatoire de la ville de Lausanne, la Municipalité a mis à disposition un terrain près du Chalet-à-Gobet. D'ici 3 ans, un nouvel observatoire y sera construit. Un partenariat avec les écoles pourrait s'avérer intéressant.

8. Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance était initialement prévue le 8 avril 2019, elle est finalement déplacée au **lundi 1^{er} avril 2019 à Vers-chez-les-Blanc.**

La séance est levée à : 21h25

Véronique Bransch
Membre du quart professionnel

Lausanne, le 15 février 2019

Lausanne, juin 2019/SEP+S/mtl

place Chauderon 9
case postale 5032
1002 Lausanne
tél. 021 315 64 18
cet@lausanne.ch